

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annoncés, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Deux membres de l'Institut International de la Paix de Monaco ont été récemment l'objet de deux distinctions à signaler :

M. Asser, conseiller d'Etat, membre de la Cour permanente d'Arbitrage de La Haye, a été nommé ministre d'Etat des Pays-Bas ;

M. Moneta, homme de lettres, membre du Bureau International de la Paix à Milan, a reçu du Gouvernement Français la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, pour la part importante qu'il a prise depuis si longtemps au rétablissement des bons rapports entre la France et l'Italie.

M. Camille Blanc, président, et MM. Baltazzi, B. de Juigné et Piedallu, membres du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, sont repartis dans la soirée de jeudi dernier pour Paris.

La Société des Bains de Mer, qu'aucune infortune ne laisse indifférente, vient de faire parvenir à M. le Maire de Bozel (Isère) la somme de cinq cents francs pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe qui a, récemment, désolé cette commune.

Pendant son dernier séjour à Monte Carlo, M. Camille Blanc, président du Comité d'organisation de l'Exposition de canots-automobiles qui a si brillamment réussi en avril dernier, a eu l'agréable surprise de recevoir une plaquette en argent très artistique, que les participants à cette exposition ont tenu à lui offrir à titre de souvenir et en remerciement de son heureuse initiative et de l'habile activité qu'il a déployée pour assurer le succès d'une entreprise favorable au développement de l'industrie automobile à laquelle ce meeting a ouvert une nouvelle voie.

On nous écrit de Bruxelles que, devant une nombreuse assistance en l'église de Notre-Dame-des-Victoires au Sablon, vient d'être célébré le mariage de M^{lle} Olga Sacqueleu, petite-fille de feu le lieutenant-général comte Capiaumont, avec M. Victor Robyns de Schneidauer, fils du chargé d'affaires honoraire et consul général de S. A. S. le Prince de Monaco en Belgique.

Les témoins étaient pour le marié : son frère, M. Auguste Robyns de Schneidauer, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, et son oncle, M. Misson ; pour la mariée : son beau-frère, le chevalier David, et son oncle, le baron Gustave Greindl.

Le Saint-Père avait déjà envoyé, lors des fiançailles, la bénédiction apostolique, gracieusement transmise par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

La fête nautique organisée dimanche après-midi par la Société des Régates a été favorisée par un temps idéal qui en a assuré l'heureuse réussite et le succès complet. L'attrayant programme avait attiré une très nombreuse affluence sur la grève et le long des quais de la Condamine, sans compter toutes les personnes qui, pour mieux suivre les péripéties des courses et des jeux, avaient pris place dans les canots et embarcations diverses du port de Monaco. Aussi notre baie présentait-elle une animation charmante, et comme il n'est pas de fête en plein air sans un peu de musique, la toujours si dévouée Société Philharmonique, installée sur le terre-plein voisin des Thermes-Valentia, a fait entendre pendant toute l'après-midi les meilleurs morceaux de son répertoire.

Les régates-miniatures ont réuni un nombre de concurrents qui témoigne de l'intérêt qu'excite ce sport amusant. Plus de 133 petits bateaux aux formes élégantes et aux voilures légères ont, en effet, pris part aux diverses épreuves. Les arrivées, comme dans les grandes régates annuelles, étaient saluées par un coup de canon et par les applaudissements de la foule.

Voici les résultats de ces courses :

Première série (au-dessous de 60 cent. ; engagés, 60).

- 1^{er}, *Marjolaine*, à M. Bertrand, de Cannes ;
- 2^e, *Nini*, à M^{lle} Eugénie Torrel ;
- 3^e, *Léonie*, à M. Bonfiglio, de Menton.

Deuxième série (de 60 à 80 cent. ; engagés, 23) :

- 1^{er}, *Le Réve*, à M. Marius Sériès ;
- 2^e, *Véronique*, à M. Ernest Martin ;
- 3^e, *Zanzibar*, à M. Cornaglia.

Troisième série (de 80 cent. à 1 m.) :

- 1^{er}, *Camélia*, à M. G. Dominique ;
- 2^e, *Nini*, à M. J. Rizzi ;
- 3^e, *Mouette*, à M. C. Meriggi.

Les jeux nautiques (jeu de la bigue, courses aux canards, etc.) ont été ensuite fort divertissants pour les spectateurs qui ont applaudi aux exploits des vaillants nageurs qui se sont disputés les prix.

En somme, journée fort agréable et tout à l'honneur de notre Société des Régates.

Pour tout notre littoral, les réunions hippiques sur le bel hippodrome du Var offrent chaque année un vif intérêt au double point de vue sportif et mondain, et ces réunions sont un des éléments principaux de nos saisons hivernales. Le Comité de la Société des Courses a dû, paraît-il, apporter d'importantes modifications dans l'ensemble de son programme de la saison hivernale 1904-1905. Le meeting de novembre a été supprimé et le Grand Prix de Nice, qui se courait à cette époque là, sera reporté à la réunion de mars. Cette belle épreuve comportera, comme par le passé, une allocation de cinquante mille francs, et ses conditions subiront les modifications que comporte ce changement de date. Dans les nouveaux projets du comité, le meeting d'hiver, qui a lieu en janvier, prendra encore plus d'extension et comportera deux journées de plus, soit huit au lieu de six.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

D'importants changements viennent d'avoir lieu dans le personnel administratif de notre région. Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Paul Granet, le très distingué préfet des Alpes-Maritimes, quitte le département et est nommé à un poste très élevé dans les Finances. Il est remplacé à Nice par M. André de Joly, précédemment préfet de Maine-et-Loire. Né à Paris en 1857, M. de Joly, après avoir été chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et chef de cabinet de M. Sarrien à la Justice et à l'Intérieur, a débuté dans l'administration départementale comme préfet de la Creuse, le 30 octobre 1893. Il fut successivement préfet de la Vendée, de Saône-et-Loire et Maine-et-Loire. M. de Joly est officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite Agricole, officier de l'Instruction publique.

Par le même mouvement administratif, M. Albert Henry, sous-préfet de Grasse, est nommé secrétaire général des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Droz, promu préfet des Basses-Alpes.

M. Haulpetit Fourichon, sous-préfet de Thonon, est nommé sous-préfet à Grasse.

M. Jean Veillon, chef de cabinet de M. Granet, est nommé conseiller de préfecture à Nice en remplacement de M. Perret, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Auguste Marin, secrétaire particulier de M. Granet, suit M. Droz à Digne, en qualité de chef de cabinet.

Enfin, M. Senné-Desjardins, ancien chef de cabinet et gendre de M. Granet, nommé récemment sous-préfet à Barcelonnette, passe en la même qualité à Vitry-le-François.

Lettre de Paris

Paris, 11 septembre 1904.

C'était cette semaine l'anniversaire de la mort de Litolff, l'un des plus grands musiciens du siècle dernier, qui, étranger d'origine, aima passionnément la France, sa patrie d'adoption, y vécut à toutes les périodes d'une destinée orageuse entre toutes et dont la fortune, d'ailleurs, ne fut pas égale au mérite, dont le génie, plus d'une fois et jusqu'à la fin, fut trahi par la fortune ennemie et l'injustice du sort, mais qui possède, chez nous comme ailleurs, des admirateurs enthousiastes et sincères, des partisans posthumes désintéressés et fidèles, prêts à défendre leur compositeur favori, bien que la plupart n'aient jamais connu ni l'illustre musicien en question, ni personne de son entourage.

Le nom de Litolff, dit le *Gaulois*, est resté quand même très populaire, même parmi la foule qui ignore ses œuvres, même parmi la soi-disant élite des coterie musicales, acharnée contre sa mémoire comme elle le fut contre son génie inégal, à l'époque déjà lointaine où le maître incompris vivait encore.

La tentative si intéressante et si artistique que M. Samuel va faire cet hiver aux Variétés, et qui nous promet de merveilleuses représentations, en même temps qu'elle affirme la vitalité et la renaissance certaine du genre exquis, charmant et original entre tous, de l'opérette française, prête également à la figure pittoresque, douloureuse et sympathique de Litolff un intérêt d'actualité parisienne indéniable, car l'auteur des *Tempi* et des *Girondins* est également celui d'un des plus célèbres et des plus par-

faits chefs-d'œuvre du genre, de cette exquise partition qui s'appelle *Héloïse et Abélard*, pur joyau musical que l'on peut comparer aux chefs-d'œuvre de Charles Lecocq, le maître suprême du genre, et dont M. Samuel, un jour ou l'autre, fera une reprise éclatante, nous en sommes persuadés.

Musicien de premier ordre, en pleine possession de toutes les ressources de son art, très au courant de tous les perfectionnements techniques de la musique moderne, ayant produit des œuvres puissantes dont la science d'orchestration et la richesse de coloris peuvent rivaliser avec toutes les complications des compositeurs de la nouvelle école, Henry Litolf était véritablement un maître dans le sens précis du mot, et ses adversaires les plus acerbes ne peuvent lui contester ce titre dont on abuse un peu en ce moment.

Ce n'est point cet admirable dramaturge lyrique, qui savait déchaîner avec tant de force, de sobriété et d'harmonie à la fois toutes les ressources multiples et toutes les voix de l'orchestre; ce n'est pas le musicien des *Templiers* que l'on pourrait qualifier dédaigneusement de compositeur d'opérette ni de musicien sans instruction suffisante, ne sachant pas donner une forme acceptable à ses idées et à ses thèmes ingénieux, perfide calomnie que l'on jette de temps à autre, par exemple, à Offenbach, ne pouvant nier son génie. Lorsqu'il s'agit de Litolf, pareille entreprise devient plus difficile.

Le dernier jour de la *Terreur*, ou bien les *Girondins*, brillent au premier rang des poèmes symphoniques de l'époque. Quant aux *Templiers*, représentés à Bruxelles, c'est tout simplement, avec *Samson et Dalila*, et peut-être avec *Sigurd*, le plus beau drame lyrique qu'ait produit l'école française depuis 1870.

Et pourtant le grand musicien qui écrivit ces pages sublimes, toutes frémissantes de l'angoisse shakespearienne planant encore sur cet épisode extraordinaire des luttes du passé, sur cette tragique destinée des chevaliers du Temple, le merveilleux dramaturge lyrique qui, seul, aurait pu écrire de nos jours un *Roi Lear* dont la trame musicale n'eût pas altéré l'écrasante beauté du chef-d'œuvre de Shakespeare, Henri Litolf ne dédaigna pas, à une époque de sa carrière, d'aborder le genre soi-disant inférieur de l'opérette.

Comme tous les esprits supérieurs, il méprisait les classifications pédantes et les hiérarchies artistiques. Il comprenait qu'en matière d'art musical surtout, où l'inspiration seule doit compter et où tous les produits du génie lyrique sont de même essence, les questions de forme et de facture n'ont qu'une valeur absolument secondaire. Et l'auteur d'une jolie opérette vaut mieux que celui d'un opéra ou d'une symphonie agressive. Litolf, donnant ainsi un grand exemple aux générations à venir, écrivit plusieurs opérettes dont la plus connue, *Héloïse et Abélard*, nous le disions au début, est un des chefs-d'œuvre du genre, aussi harmonieux, aussi complet que ceux de Lecocq, pur joyau musical, d'un charme exquis, d'une élégance rare, d'une verve étourdissante, d'une abondance d'idées musicales surprenante.

Et non seulement *Héloïse et Abélard*, mais la *Boîte de Pandore*, elle aussi, remontée par un merveilleux metteur en scène, retrouveront, sans aucun doute, leur immense succès d'autrefois.

Souvenons-nous, en tous cas, de cet enseignement salutaire. Encore une fois, la renaissance prochaine de l'opérette, plus que jamais, en prouve l'efficacité et la raison d'être. Ne méprisons aucune formule d'art, aucune école; respectons surtout la liberté et la spontanéité de création individuelle; permettons à un artiste inspiré ou génial de sourire après avoir pleuré et de chercher, parmi les fantômes souriants du plaisir et de la volupté, dans les chansons de la Muse légère, l'image insaisissable de l'absolu.

L. S.

LETTRES ET ARTS

Un nouveau musée. — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France, a accueilli avec la plus grande faveur le rapport que lui ont adressé, sur le musée de la voiture, MM. Vallet, qui en a eu le premier l'idée, Edouard Detaille et Henri Lavedan, qui en ont accepté avec empressement le patronage.

D'ailleurs les dons affluent de tous côtés.

M. Vallet a déjà reçu de M. le général marquis d'Espéyilles l'offre d'une très belle voiture ayant appartenu à Caulaincourt lorsqu'il était ambassadeur en Russie. Cette voiture est la première en forme de mail qui ait été faite en France.

Le duc de Trévise lui a promis le carrosse du maréchal Mortier, l'un des derniers qui ait fait un voyage en poste. La mère du duc de Trévise, en effet, eut la fantaisie, il y a une quarantaine d'années, de se rendre en voiture dans un de ses châteaux en Bretagne, et elle trouva encore à cette époque un vieux maître de poste qui organisa les relais.

Le comte de Cossé-Brissac enverra au musée une berline de gala, et M. Duchemin une calèche de poste de Charles X, le premier « vélocifère », et toutes les voitures si curieuses dont la collection forma une des salles les plus intéressantes de l'Exposition de 1900.

A l'Opéra-Comique. — La reprise de *Werther*, à l'Opéra-Comique, a été particulièrement brillante. Comme d'ailleurs toutes celles que M. Albert Carré a remontrées et replacées au répertoire de la salle Favart, cette œuvre, fort bien présentée au public, avec un souci minutieux du détail et du pittoresque, était remarquablement interprétée. M^{me} Charlotte Wvns, dont le séjour à Paris a été heureusement mis à profit par la direction, et qui a chanté le rôle de Charlotte avec la science et le talent qui ont fait sa réputation, M. Léon Beyle, ténor à la voix chaude et vibrante, qui reprenait possession du rôle de Werther, formaient avec M^{lle} A. Pornot, MM. Allard, Vieuille, Huberdeau et Mesmaecker un ensemble excellent à tous égards et vraiment digne de la haute valeur et de l'immense renommée de l'œuvre de Massenet.

MARINE ET COLONIES

Navigation sous-marine. — Le ministre de la Marine a reçu, à Paris, M. Laubeuf, ingénieur en chef du génie maritime, attaché à la direction du port de Toulon. Cette audience a été consacrée à l'exposé, par M. Laubeuf, d'une nouvelle découverte dont il est l'auteur, et qui a trait à la navigation sous-marine. Le distingué ingénieur a soumis à M. Camille Pelletan un projet de bâtiment immersible, dont le rayon d'action sera considérable, tout en étant d'un déplacement sensiblement égal à celui des types les plus forts actuellement en service. Le passage de la marche en surface à la marche en plongée s'effectuera dans un temps très court. Ainsi disparaîtra le principal inconvénient des submersibles, auxquels il faut de sept à huit minutes pour plonger.

Une communication du ministre fait remarquer que l'augmentation du rayon d'action sans accroissement sensible du déplacement indique qu'un très grand progrès a été réalisé dans l'installation des moteurs, et surtout dans l'emménagement de l'énergie choisie pour la marche en plongée, et la rapidité de la plongée prouve que la quantité d'eau à introduire dans les water-ballast pour immerger le bâtiment a été considérablement réduite.

Le ministre s'est vivement intéressé à l'exposé que lui a fait M. Laubeuf, et il l'a félicité pour la contribution qu'il ne cesse d'apporter à la solution de la question de la navigation sous-marine, si importante pour notre marine. M. Pelletan a invité M. Laubeuf à poursuivre activement ses travaux.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Vêtement protecteur contre les décharges électriques. — Les gants en caoutchouc que mettent les ouvriers électriciens pour pouvoir manipuler sans dangers les conducteurs électrisés à haute tension, doivent être très épais pour être réellement efficaces, mais ils amènent alors une gêne dans l'exécution du travail.

Le professeur russe Artemier a fait récemment expérimenter, dans les ateliers Siemens et Halske, une cote de mailles dont il est l'inventeur, et qui, paraît-il, présente de sérieuses garanties de sécurité. Cette cote enveloppe le corps entier et peut conduire au sol un courant quelconque à haut voltage qui viendrait à atteindre l'ouvrier ainsi protégé; de même, ce vêtement métallique, d'ailleurs très souple, place en court circuit deux parties du corps qui viendraient en contact avec des conducteurs à des potentiels très différents.

Les expériences faites ont montré que, grâce à ce vêtement, l'homme peut subir sans dommage l'effet du

secondaire d'un transformateur à 150,000 volts; d'autre part la quantité de chaleur développée dans la cote par un courant de 1,000 ampères pendant quelques instants a été assez faible pour ne pas amener d'accident.

Ces remarquables résultats peuvent s'interpréter soit en comparant l'enveloppe métallique à un écran électrique (cage de Faraday), soit en remarquant que, d'après les lois de Kirchoff sur les courants dérivés, puisque la résistance du corps humain est considérable par rapport à celle de la cote métallique, le courant doit passer presque en totalité par cette dernière dérivation.

La question de la création d'une Commission zoologique internationale. — L'Association française a émis un vœu pour l'avancement des sciences, repoussé par le IV^e Congrès de zoologie, sur le rapport défavorable de M. Blanchard. Les Suisses n'étaient pas favorables à ce projet, dans un esprit, très louable en soi, d'indépendance, craignant que ce nouvel organe n'exerçât une fâcheuse pression officielle. Certes, des organismes de ce genre seraient dangereux s'ils abusaient de leur autorité. Mais l'organisation permettrait peut-être d'éviter cet écueil, et il y a des avantages sérieux à instituer, dans tous les ordres de sciences, des commissions internationales ayant sur le Congrès l'avantage d'être permanentes et de maintenir des rapports devenus nécessaires. L'idée, lancée en ces termes par l'Association, fera probablement son chemin. Voici le texte du vœu émis :

« La section de zoologie de l'Association française pour l'avancement des sciences, réunie à Grenoble dans sa séance du 8 août 1904.

« Considérant que les zoologistes ont intérêt à suivre l'exemple des géologues (Congrès international de Vienne, 1903) et à définir les branches des recherches zoologiques pour lesquelles une coopération internationale pourrait s'exercer avec le plus de fruits;

« Considérant la résolution votée par l'Association internationale des Académies dans sa réunion à Londres, le 25 mai 1904 : que l'initiative de toute organisation internationale nouvelle à maintenir par des subventions de divers Etats demande à être examinée minutieusement quant à son objet et à sa nature, et que les propositions tendant à établir de pareilles organisations soient avant toute action définitive soumises à l'Association internationale des Académies.

« Emet le vœu :

1^o Que le Congrès international de zoologie dans sa session à Berne nomme une commission chargée d'examiner quels sujets d'étude pourraient utilement être abordés d'une façon coordonnée par les diverses nations. Cette commission se prononcerait également sur les meilleurs moyens à employer pour assurer l'unité de méthode dans les investigations;

2^o Que les décisions prises par cette commission et les programmes de recherches élaborés par elle soient soumis à l'Association internationale des Académies, ce puissant organisme paraissant plus que tout autre propre à assurer la réalisation de projets de ce genre.

« Dès aujourd'hui, la section de zoologie de l'A. F. A. S. désire attirer l'attention de la future commission sur les questions suivantes :

1^o Etude systématique du plankton de la mer du Nord, de l'Atlantique et de la Méditerranée, après entente préalable avec le Bureau international fonctionnant à Copenhague;

2^o Migrations des oiseaux;

3^o Publication de fiches phototypiques représentant les types originaux des espèces décrites par les anciens auteurs. (Proposition du professeur Joubin.) »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

« Il sera transmis :

1^o Au bureau du Congrès international de zoologie à Berne;

2^o Aux secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences. »

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

L'alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience, par JACQUES BERTILLON. Un vol. in-16 de 230 pages. V. Lecoffre, Paris 1904.

On a beaucoup écrit sur l'alcoolisme durant ces dernières années et, malgré l'abondance des travaux des physiologistes, des économistes et des sociologues, le

problème de l'alcoolisme conserve son actualité et son importance. Il serait banal et parfaitement inutile de dire en quoi ce problème est un des plus pressants qui se posent aujourd'hui. Cet écueil de la banalité et du « déjà dit », M. Jacques Bertillon a su l'éviter, et ce n'est pas le moindre mérite de son livre que d'apporter, dans une concision un peu sèche, à la fois un résumé des travaux statistiques, déjà parus sur l'alcoolisme et une note originale, faite des appréciations personnelles de l'auteur.

Ce livre est avant tout un ouvrage de documentation. L'auteur nous donne ses observations, ses enquêtes faites en France et à l'étranger. Il étudie tout spécialement les mesures employées dans les divers pays d'Europe et d'Amérique pour enrayer la marche de l'alcoolisme. Après deux chapitres d'introduction consacrés, l'un à la consommation de l'alcool dans les principaux pays de l'Europe, l'autre à la toxicité de l'alcool, il passe à l'étude des diverses législations imaginées pour restreindre l'alcoolisme, et c'est là la partie essentielle de son livre. M. Bertillon étudie successivement le degré d'efficacité des pénalités et des diverses mesures prises contre l'ivresse, celui de la réglementation des cabarets, de la limitation du nombre des débits, la suppression des petites distilleries, le degré d'efficacité des impôts sur l'alcool, la prohibition, le monopole, l'option locale, la propagande anti-alcoolique, etc.... Ce sont des courts chapitres substantiels, bourrés de faits et que nous n'essaierons pas de résumer. Nous préférons insister sur les conclusions de M. Bertillon.

Il ne faut point chercher, pour combattre le fléau alcoolique, à monopoliser la vente au détail tant qu'existeront les innombrables petites distilleries « qui mettent une bouteille d'eau-de-vie dans la blouse de chaque paysan ». Il faut donc commencer par les supprimer. La Suède, la Norvège, l'Angleterre et la Suisse nous en donnent l'exemple. « Les petits alambics ne doivent plus exister. Il faudra donc racheter ceux qui existent et interdire la fabrication, la vente et le transport de ces instruments de mort. »

« Que le paysan vende son marc ou son fruit à des distilleries régionales ; qu'on les lui achète, pour l'amadouer, un prix exorbitant, mais qu'il ne puisse plus distiller chez lui. Ce n'est pas seulement le privilège de bouilleur de cru qu'il faut supprimer, c'est le bouilleur de cru lui-même ».

Cela fait, on pourra facilement établir le monopole de la vente en gros de M. Aglave. Il aura pour effet non de diminuer la consommation, mais de la rendre « moins nuisible et plus lucrative ».

Mais à vrai dire, ces mesures ne sont que préparatoires. L'idéal, pour M. Bertillon, serait d'établir en France, les *Samlags* norvégiens.

On sait en quoi consiste ce régime des boissons, connu sous le nom de système de Gotembourg. Le monopole de la vente au détail des liqueurs fortes est concédé à une société philanthropique, dont le premier article est de ne pas retirer plus de 5 p. 100 d'intérêt annuel ; le surplus doit être versé dans les caisses communales ou doit être donné aux diverses œuvres sociales (hôpitaux, asiles, etc.)

N'ayant aucun bénéfice à espérer, les détaillants ne feront rien pour attirer le buveur et le pousser à la consommation. Ils ne feront jamais crédit ; ils ne donneront de liqueurs fortes ni à des enfants, ni à des individus déjà en état d'ivresse. Dans les établissements de ce genre, il ne pourra y avoir ni joueurs, ni prostituées ; les industries interlopes y seront rigoureusement interdites.

A Kristiania, le *Samlag* (nom de la société concessionnaire du monopole), administre 40 boutiques et 13 grands cafés ou hôtels. De plus, il y a 25 boutiques où on peut acheter des bouteilles d'alcool à emporter mais non consommer sur place. Ce régime a donné d'excellents résultats et M. Bertillon voudrait le voir appliquer en France. Cela semble être une excellente mesure, mais à la condition que, — à côté de ces réglementations plus sévères, — on donne aux individus une sérieuse éducation anti-alcoolique. Les lois n'auront de véritable efficacité que lorsque le besoin de boire sera supprimé ; et cette suppression ne peut se faire que par l'éducation sociale de l'individu.

Les lois naturelles, par FÉLIX LE DANTEC, chargé du cours d'embryologie générale à la Sorbonne. 1 vol. in-8° de 310 p., de la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, Alcan, 1904.

Ce livre a comme sous-titre : *Réflexions d'un biologiste sur les sciences*. Mais, ni le titre ni le sous-titre ne nous paraissent parfaitement correspondre à la nature exacte de cet intéressant ouvrage.

On pourrait croire qu'il s'agit de réflexions particulières d'un observateur qui a peine à se détacher des faits. On se trouve en présence d'une construction logique d'un système qui domine les faits de si haut que, comme de la nacelle d'un ballon suspendu dans les nuages, on

ne les distingue plus très bien. Il s'agit du livre d'un véritable philosophe et, lâchons le mot, au risque de nous faire houspiller par l'auteur qui, nous l'espérons, ne nous en voudra pas trop, d'un véritable métaphysicien. Entendons-nous, nous ne voulons pas dire par là que, dans ce livre, on trouvera un système du monde, avec la question de l'existence de Dieu ou de l'immortalité de l'âme comme dans les vieux traités de métaphysique. La métaphysique se transforme, et, bien qu'elle prétende être positive, quand elle n'est plus spiritualiste, et que par là M. Le Dantec puisse soutenir qu'elle n'est plus métaphysique, ce n'en est pas moins de la métaphysique en tant qu'elle fournit un ensemble de conceptions générales systématisées, se suffisant à lui-même, et dépassant, par conséquent, de très haut les faits et les hypothèses partielles et vérifiables, commodes et provisoires, que seules la science peut admettre. Une théorie qui se donne un air d'absolu dépasse la physique ; elle est nécessairement métaphysique. Et l'esprit foncièrement mathématique, de par sa nature et de par son éducation première, de M. Le Dantec, qui a persisté au cours de toutes ses recherches biologiques, qui frappent par leur belle hardiesse, devait nécessairement, au bout de toutes les théories biologiques si séduisantes qu'il a édifiées, le mener à des conceptions de plus en plus générales, de plus en plus éloignées de la stricte observation des faits, cette observation dont il a gardé pourtant le culte théorique le plus absolu, au point de considérer la science pure, véritable, comme un recueil, une description de faits, une histoire, l'histoire naturelle ; conception qui nous paraît, d'ailleurs, très incomplète, car la science, sans la loi commode qui permet l'action, sans l'hypothèse qui permet un rapprochement général nécessaire dans l'esprit, des phénomènes trop variés, ne serait plus la science, mais la nature se réfléchissant, se répétant, se dédoublant de façon fort inutile, sans rien fournir qui puisse correspondre au savoir, nécessairement général, sans rien donc de scientifique.

Mais ces discussions de logique nous empêchent de montrer tout l'intérêt qui ressort de ce livre si fécond, si plein d'idées sur la philosophie générale des sciences.

Chaque idée prise en elle-même est fort juste, bien qu'elle soit souvent poussée jusqu'au paradoxe. C'est avec raison que l'auteur insiste sur ce point que nos connaissances sont ramenées à l'échelle humaine et adaptées à notre organisme, qui répercute de façon particulière les excitations extérieures.

C'est aussi avec une remarquable netteté qu'il montre que nos connaissances ne sont pas homogènes, mais se divisent suivant les « cantons » sensoriels à chacun desquels correspondra un groupe de sciences spéciales.

Ces cantons, bien qu'hétérogènes, ne sont pas, heureusement, incapables d'être rapprochés ; ils peuvent se superposer, et l'histoire de la science est l'empiètement constant du canton optique sur les autres, c'est-à-dire du canton auquel correspond le langage précis des mathématiques, du nombre et de la grandeur, sur ceux dont la langue reste vague dans ses appréciations. Cette vue philosophique nous paraît de la plus grande exactitude, aussi bien au point de vue de la logique qu'au point de vue de l'histoire des sciences.

Ce à quoi nous tendons, par conséquent, dans notre esprit scientifique, c'est au monisme, à l'unification du langage, à l'extension du canton optique qui arrivera à recouvrir tous les autres cantons, à la mathématisation des sciences. Au lieu d'apprécier la température de l'eau en y mettant la main, nous lisons avec l'œil une graduation du thermomètre.

Un seul domaine paraît devoir rester, à certains, irréductible à de tels procédés, c'est le domaine de la conscience ou du sens interne dont les études expérimentales, trop négligées par M. Le Dantec, sont indirectes. Mais l'auteur espère l'invention du phrénographe ou du phrénoscope qui permettra de mesurer exactement ces phénomènes cérébraux que nous ne connaissons que par le canton du sens interne, semblant faire fond sur les rayons N ; il faut espérer que l'invention trouvera un point d'appui plus solide. La notion d'âme correspond à une hétérogénéité cantonale, qui rend absurde au premier abord l'idée d'âme-matière, car la matière correspond à d'autres cantons, comme nous paraît absurde l'odeur d'un bémol ou la couleur d'une vitesse, comme la

longueur d'un accroissement de température pouvait paraître absurde, tant que l'invention du thermomètre n'avait pas permis au canton optique de se superposer au canton thermique.

On voit combien ces vues sont séduisantes et combien le système est cohérent et satisfaisant pour l'esprit scientifique qui s'élève au-dessus des faits et a la nostalgie des vues d'ensemble. Mais c'est de la philosophie, c'est même plus, car la philosophie tend à se restreindre à des vues moins générales, c'est de la métaphysique comme en fait souvent M. Poincaré, qui est, j'allais dire *lui aussi*, un mathématicien. Le psychologue qui s'attache à la connaissance des faits ne prononce pas le mot âme, car il ignore s'il y a une question de l'âme, comme le physicien ne se préoccupe pas du fondement de l'induction, c'est-à-dire du principe qui justifie l'observation régulière, par les faits présents, des lois qui ne représentaient que la synthèse des faits passés.

Ce sont là des questions philosophiques, ce sont même des questions trop élevées pour le philosophe qui, ne pouvant nullement les résoudre par des hypothèses qui soient au moins partiellement vérifiables, devra se borner à faire œuvre de science, mais œuvre générale, en tirant des synthèses prudentes, de plus en plus complètes, et de plus en plus adaptées aux phénomènes, des faits, ou plutôt des lois constamment découvertes dans les domaines, de plus en plus nombreux, des sciences particulières, dont la spécialisation empêche trop souvent ceux qui s'y adonnent de procéder eux-mêmes à des rapprochements féconds.

Mais la métaphysique, quand elle n'est pas fantaisiste, et qu'elle ne vise pas à établir un dogme préalablement conçu, esclave alors d'une croyance, ou d'une religion, la métaphysique, telle que M. Le Dantec nous la présente, a de l'intérêt : elle en a même, elle en a surtout pour les savants dont elle peut réveiller l'esprit parfois trop particulariste, et elle peut servir, quand elle provient d'esprits aussi foncièrement logiques, à fournir un ensemble de données cohérentes et solides, à condition de ne pas les fouiller trop profondément, — car tout système est une mince enveloppe entourant et cachant les espaces, ou le vide, confusément sentis, qui échappent entièrement à tous nos cantons de connaissance, — à ceux qui ne savent pas accepter avec calme le relativisme d'un « *ignorabimus* » austère et résigné, et voulant à toute force savoir, ou mieux *croire* quelque chose, de ce qui échappera toujours à toute science et paraît devoir être toujours l'objet des croyances les plus nombreuses et les plus diverses.

VARIÉTÉS

LES PÊCHERIES JAPONAISES dans les mers Russes d'Extrême-Orient

Des pourparlers engagés entre la Russie et l'Angleterre, et relatifs à la protection des pêcheries de la mer de Behring pendant la guerre, viennent d'aboutir de façon satisfaisante pour les deux pays. En réponse aux représentations de la Russie, le gouvernement anglais s'est déclaré prêt à assurer, par les navires de sa flotte, la protection des pêcheries. La Russie a accepté « avec cordialité » la proposition anglaise, et elle a même mis à la disposition des navires de la Grande-Bretagne, qui sont désormais chargés d'un service de police dans la mer de Behring, une partie des approvisionnements de charbon actuellement en dépôt dans le port de Petropavlosk. Les journaux russes et anglais se félicitent de cet arrangement, qui prouve, assurent-ils, qu'une bonne entente existe entre leurs gouvernements, et une note officielle, communiquée à la presse, dit que le Japon, préalablement consulté, n'a pas hésité à y donner immédiatement son adhésion. On sait que la pêche à la baleine, au morse et à la loutre dans la mer de Behring enrichit chaque année plus d'un armateur anglais, russe ou américain ; mais, à dire vrai, il y a en Extrême-Orient d'autres pêcheries dont l'importance commerciale n'est pas moindre et dont l'importance politique est bien supérieure : de la question des pêcheries de l'île Sakhaline a dépendu déjà la guerre ou la paix entre la Russie et le Japon. Jadis Sakhaline appartenait en partie au

Japon, qui a toujours regretté d'avoir cédé à la Russie, par un échange maladroit, la grande île sur laquelle, malgré le traité passé entre les deux pays, tout bon Japonais croit encore avoir des droits. Il est vrai de dire que le Japon sait fort bien tourner les traités et que pour un commerçant japonais un contrat n'a guère qu'une valeur, celle du papier sur lequel il est écrit. L'opinion des étrangers est, sur ce point, à peu près unanime en Extrême-Orient.

Les professeurs de droit international de l'Université de Tokio ont entrepris de résoudre la question des pêcheries de l'île Sakhaline, qui, d'après eux, géographiquement, — cela peut d'ailleurs se soutenir, — appartient au Japon. Ce sera là, disent-ils, une restitution; il paraît que ce que le Japon abandonne à un pays étranger, il ne le cède pas: on le lui prend; c'est là une façon très spéciale, très japonaise aussi, d'envisager les choses.

L'île Sakhaline, que nos anciennes cartes appelaient Saghalien, est située, on le sait, au nord du Japon; un détroit la sépare de Yeso: les Russes en ont fait une colonie pénitentiaire: les forçats et enfants de forçats y sont au nombre de 30,000 environ. On les a chargés de coloniser l'île, tâche dont ils se sont acquittés sans ardeur et sans succès. Je l'ai constaté *de visu*, car j'ai vécu de longs mois parmi les forçats d'abord, et ensuite au milieu des indigènes très primitifs et très sauvages, très inoffensifs aussi, qui se nomment les Guiliaks et les Aïnos et qui campent le long de larges fleuves de l'île, le Tyme et la Poronai. La largeur de Sakhaline varie entre 25 et 250 kilomètres, mais l'île est très longue, puisque sa superficie correspond au sixième de la France. On y a trouvé de l'or, du naphthé et du charbon, mais le poisson est encore la grande richesse du pays: chose curieuse et bien administrative, le poisson, malgré son abondance, n'apparaît pas dans le menu réservé aux forçats, mais les sauvages en vivent et les Japonais ont établi dans l'île de grandes pêcheries: ils exportent de Sakhaline des harengs, des saumons et même des baleines.

De la possession de Sakhaline dépend, pour les Japonais, l'empire de la pêche dans les mers du Nord en Extrême-Orient; les professeurs et les journalistes du Japon l'affirment non sans raison, et ils annoncent déjà ce qu'ils feront de l'île au lendemain de la victoire finale qui, pour eux, n'a jamais fait aucun doute. Ils déclarent qu'ils sauront tirer de Sakhaline un meilleur parti que les Russes: je le crois facilement, et leur tâche sera bien plus simple et bien plus facile. Les pêcheries leur donnent chaque année un bénéfice de 7 millions et demi de francs; s'ils étaient maîtres de Sakhaline, elles rapporteraient tout de suite, si l'on en croit les spécialistes japonais, près de 30 millions, et lorsqu'on se serait occupé rationnellement de pisciculture, on arriverait facilement à obtenir un bénéfice de plus de 70 millions par an. Il est évident que la vanité japonaise jongle avec les chiffres de façon supérieurement habile, mais il y a dans ces prétentions moins d'exagération qu'on ne saurait se le figurer.

Mais pourquoi, nous dira-t-on, le Japon tient-il tant à cette île, qui reste chaque année si longtemps sous les neiges et où, pendant le mois de juillet, on trouve encore de la glace à moins d'un mètre du sol? La réponse est facile: tout d'abord, l'aliment national au Japon, c'est le poisson; il faut bien constater ensuite que le Japon n'est pas un pays riche: ses cultures principales sont le riz, le mûrier, les légumes et l'indigo, encore est-il forcé d'amender et de fumer ses terres plus que ne le fait aucun autre pays du monde. Le poisson n'est donc pas seulement un des aliments principaux des Japonais, il leur fournit encore un excellent engrais pour leurs champs.

Jadis les cultivateurs du Japon se servaient, pour fumer les champs et leurs rizières, des cosses de haricots dont des bateaux nombreux allaient chercher des cargaisons entières dans les ports de Chine et de Corée, à Changhaï et Tehi-Pou, à Fousane et à Tchémoulpo. L'engrais de haricots avait l'avantage de revenir à bon marché, il ne coûtait que le cinquième du prix de l'engrais de poisson, mais celui-ci a une puissance chimique incomparablement plus forte et les champs qu'il amende donnent de très riches récoltes: il y a donc,

malgré son prix plus élevé, avantage à employer l'engrais de poisson, les Japonais les plus sceptiques s'en sont convaincus lorsque forcément ils durent tous en faire l'expérience pendant la guerre contre la Chine, c'est-à-dire à une époque où l'importation des cosses de haricots devint très difficile pour ne pas dire impossible.

Les poissons venaient autrefois très nombreux sur les côtes et dans les rivières japonaises: on pouvait les capturer facilement, et l'île de Yéso surtout était célèbre pour ces richesses poissonnières, mais ce beau temps n'est plus aujourd'hui: les saumons ont déserté peu à peu les rivières, dont ils ont été chassés par une pêche maladroite et irrationnelle; les harengs ont abandonné les mers japonaises, effrayés sans doute par les bateaux de plus en plus nombreux: ils aiment la tranquillité et détestent le bruit, et il suffit parfois d'un coup de fusil pour écarter un banc tout entier de la baie dans laquelle il se reposait. Tout cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas beaucoup de poissons dans les mers et les rivières du Japon, mais il y en a très sensiblement moins qu'autrefois.

Les poissons se rendent au contraire plus nombreux que jamais sur les côtes et dans les mers russes d'Extrême-Orient. Au Kamtchatka, ils arrivent en bancs si pressés qu'ils renversent des barques sur leur passage. Dans le fleuve Amour, les Cosaques font des pêches quasi-miraculeuses; dans les baies si nombreuses du continent, des sauvages prennent du poisson en abondance qui, séché au soleil et mis ensuite en dépôt, leur sert de nourriture pendant l'hiver; à Sakhaline, enfin, au moment où les saumons remontent les rivières, ils sont en rangs si serrés que les indigènes, parfois, peuvent les prendre à la main; enfin, dans la même île, des bancs de harengs presque entiers viennent échouer sur le rivage.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 11 Septembre 1904

CANNES, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	sable et vin.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	—
— b. <i>Capitaine-Noir</i> , fr., c. Courbon,	vin et bois.
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	sable.
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Regrutto,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	—
TORRE-SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. Cerulli,	charbon.
GÈNES, br-goël. <i>San-Giuseppe</i> , ital., c. Satrone,	houille.
MENTON, balanc. <i>Emilia</i> , ital. c. Salvatore,	charbon et bois.
GÈNES, remorqueur <i>Venezia</i> , it., c. Biagini,	remorq. un ponton pour caissons.

Départs du 4 au 11 Septembre 1904

CANNES, b. <i>Jalousie</i> , fr., Caisson,	sur lest.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	—
— b. <i>Capitaine-Noir</i> , fr., c. Courbon,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Regrutto,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
MENTON, b. <i>Vincenzo</i> , ital., c. Vassallo,	—

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 3 mai 1903, enregistré, madame Angèle CROESI, épouse du sieur Rodolphe GIANSAITI, a cédé à monsieur André GASIGLIA, distillateur à Nice, le fonds de commerce de buvette, épicerie, comestibles et vins à emporter que la dite dame CROESI exploitait dans un magasin de la maison L. B. Gastaud, rue de Millo à la Condamine.

Les créanciers sont priés de faire opposition au domicile élu en le cabinet de M^e REYMOND, avocat, dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

Monaco, le 13 septembre 1904.

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (près le Crédit Lyonnais et la gare du chemin de fer de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

SAVON PUR « LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI (Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales) Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices. EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES. Lotions et Brillantines pour la tête. EXTRAIT DE CANTHARIDES Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux. HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas) VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes: 1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix: 1 fr. 50. 2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix: 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.